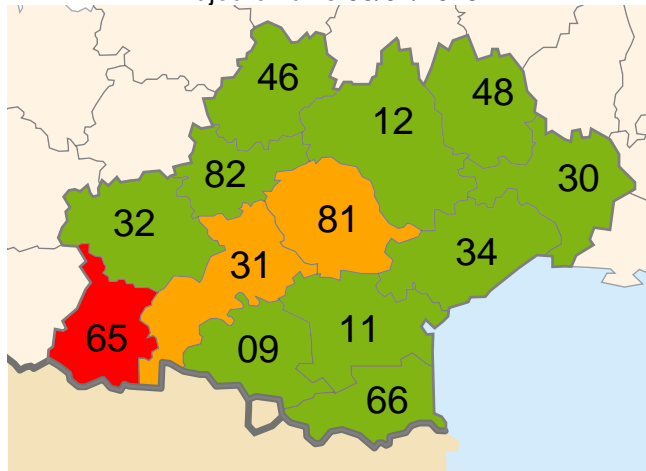


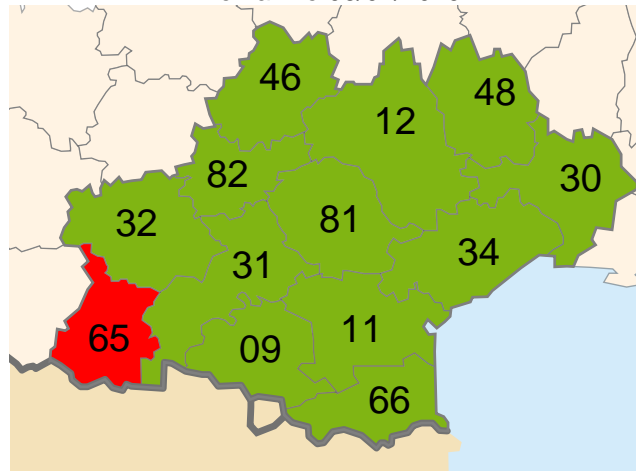


SITUATION

Aujourd'hui le 05/01/2019



Demain le 06/01/2019



Aujourd'hui le 05/01/2019			Départements	Demain le 06/01/2019			Arrêté en vigueur
O ₃	PM10	NO ₂		O ₃	PM10	NO ₂	
			Ariège (9)				AP du 10/08/2017
			Aude (11)				AP du 20/07/2017
			Aveyron (12)				AP du 17/08/2017
			Gard (30)				AP du 20/07/2017
			Haute-Garonne (31)				AP du 26/10/2017
			Gers (32)				AP du 04/08/2017
			Hérault (34)				AP du 04/08/2017
			Lot (46)				AP du 06/09/2017
			Lozère (48)				AP du 19/07/2017
			Hautes-Pyrénées (65)				AP du 08/08/2017
			Pyrénées-Orientales (66)				AP du 20/07/2017
			Tarn (81)				AP du 07/09/2017
			Tarn-et-Garonne (82)				AP du 26/07/2017

Légende: Procédure d'alerte* Procédure d'information Pas de procédure O₃: ozone, PM10: particules de diamètre inférieur à 10µm, NO₂: dioxyde d'azote

* Pour tout renseignement sur les mesures d'urgence en cas de procédure d'alerte sur un département, veuillez consulter le site internet de la préfecture fourni à la fin du communiqué

Sur les départements des Hautes-Pyrénées, de la Haute-Garonne et du Tarn, Atmo Occitanie prévoit un épisode de pollution aux particules en suspension (PM10) pour la journée de **samedi 5 janvier 2019**.

Sur le département des Hautes-Pyrénées, Atmo Occitanie prévoit un épisode de pollution aux particules en suspension (PM10) pour la journée du dimanche **6 janvier 2019**.

DESCRIPTION DU PHENOMENE :

Les conditions météorologiques froides et stables touchant la partie ouest de la région Occitanie ont favorisé l'accumulation des particules en suspension dans l'atmosphère sous l'effet des émissions polluantes. Depuis jeudi, les concentrations en particules PM10 ont augmenté significativement sur les départements des Hautes-Pyrénées, de la Haute-Garonne et du Tarn.

Un épisode de pollution est prévu sur ces 3 départements avec un dépassement du seuil d'information et de recommandation. La persistance de cet épisode de pollution depuis hier sur le département des Hautes-Pyrénées entraîne la mise en place de la procédure d'alerte.

Sur le département des Hautes-Pyrénées, l'épisode de pollution est prévu de se poursuivre dimanche 6 janvier 2019 avec maintien de la procédure d'alerte. Aucune amélioration météorologique n'est attendue sur ce département pour demain. La masse d'air chargée en particules PM10 continuera à stagner. Sur les départements de la Haute-Garonne et du Tarn, les prévisions des niveaux de particules sont encore élevées sans toutefois dépasser les seuils réglementaires.

EVOLUTION :

Lundi, la situation devrait rester similaire sur le département des Hautes-Pyrénées.

Suivant l'évolution des concentrations enregistrées par le réseau de mesures et des modèles de prévision d'Atmo Occitanie, un nouveau communiqué sera établi dans la journée de dimanche pour prolonger cette procédure à Lundi.

Cette procédure est valable pour les journées du 5 et 6 janvier 2019.

RECOMMANDATIONS SANITAIRES ET COMPORTEMENTALES

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Personnes vulnérables et personnes sensibles :

Populations vulnérables : Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques

Populations sensibles : Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).

- Evitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointe.
- Evitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur. Reportez les activités qui demandent le plus d'effort.
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (essoufflement, sifflement, palpitations):
 - Prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ou consultez la permanence Air Santé (0561779444)
 - Privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort
 - Prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant.

Population générale :

- Réduisez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions)
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (essoufflement, sifflement, palpitations) : prenez conseil auprès de votre pharmacien, consultez votre médecin ou consultez la permanence Air Santé (0561779444)

RECOMMANDATIONS POUR REDUIRE LES EMISSIONS DE POLLUANTS

Attention, du fait de la situation d'alerte, des mesures d'urgence sont également en application, pour en prendre connaissance veuillez consulter le site internet de la préfecture fourni à la fin du communiqué

A la maison/travail :

- Reportez les travaux d'entretien ou de nettoyage nécessitant l'utilisation de solvants, peintures, vernis
- Respectez l'interdiction des brûlages à l'air libre et l'encadrement des dérogations
- Arrêtez, en période de chauffe, l'utilisation des appareils de combustion de biomasse non performants (foyers ouverts, poêles acquis avant 2002)
- Maîtrisez la température dans les bâtiments (chauffage ou climatisation)

Déplacements :

- Limitez, pour les déplacements privés et professionnels, l'usage des véhicules automobiles par recours au covoiturage et aux transports en commun.
- Privilégiez pour les trajets courts, les modes de déplacement non polluants (marche à pied, vélo)
- Différez, si possible, les déplacements pouvant l'être

Secteur agricole :

- Reportez les épandages agricoles de fertilisants ainsi que les travaux du sol.

Qualité de l'air

www.atmo-occitanie.org
Contact département 31,65,81 :
06.85.03.06.46 - 05.61.15.42.46

Mesures d'urgence

<http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/>
<http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/>

Effets de la pollution sur la santé

www.ars.occitanie.sante.fr
ARS Occitanie
Informations santé, AIR SANTÉ :
05 61 77 94 44

